

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 30 janvier 2018 (*En ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agent-es en amont et en aval de ces journées.*)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- L'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- L'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- Aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

- Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- L'arrêt des politiques d'austérité qui maltraitent la population et les salarié-es des EHPAD,
- Le recrutement massif de personnels qualifiés pour atteindre à minima un ratio (toutes fonctions confondues) d'un personnel par personne accueillie,
- La titularisation (secteur public) et le passage en CDI (dans le privé) pour l'ensemble des personnels,
- L'arrêt de la marchandisation du secteur EHPAD,
- La prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, contre les logiques assurantielles et marchandes.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean Vignes.

Paris, le 18 janvier 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Vignes', written in a cursive style.